Ce privilège, en attirant à Roubaix un grand nombre d'étrangers qui purent s'y livrer librement à l'industrie, atteignit le but que le seigneur s'était proposé. Il exerça une influence extraordinaire sur le développement de la ville, car la population qui était alors peu considérable se trouva presque triplée, moins de trente ans plus tard. (Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. V, p. 18).

TOURCOING

La Toussaint. — Avec la grande fête de la Toussaint coïncidait la clôture des retraites d'hommes qui ont été données dans plusieurs paroisses. Aussi les communions ont été nombreuses partout et tous les offices du jour ont été célébrés au milieu d'une grande affluence de fidèles.

Il y avait foule aussi au cimetière pour accomplir le pieux pèlerinage qu'une touchante tradition, conforme aux sentiments religieux, rend chaque année des plus imposants. Toutes les tombes se garnissaient de fleurs et de couronnes nouvelles : parents et amis venaient s'agenouiller avec recueillement pour prier pour leurs chers défunts. Ce culte des morts, tel qu'il est rendu ici, a quelque chose de profondément émouvant.

A cette occasion nous devons rendre un juste hommage au directeur du cimetière, M. Adolphe Dujardin. Il est certain que notre cimetière peut passer pour l'un des mieux entretenus de la région : ce qu'on pourrait souhaiter, et ceci ne regarde pas le directeur, c'est qu'il soit mieux clôturé du côté de la campagne.

Manifestation patriotique. — La manifestation dont nous avons eu l'occasion de parler à diverses reprises a eu lieu dimanche, jour de la Toussaint à 10 heures 1/2. Le cortège s'est formé rue Desurmont. En tête marchaient les tambours et clairons des pompiers, puis les enfants du bataillon scolaire de Tourcoing et de la section du Blanc-Seau qui avaient offert une belle palme verte pour être déposée au pied du monument; l'Union des trompettes de Tourcoing; Une délégation du Conseil municipal, une délégation des officiers de la réserve et de la territoriale, les anciens militaires au grand complet, accompagnaient la splendide couronne, la plus belle, la plus riche assurément qu'on ait encore vue à Tourcoing ; *La Tourquenoise* ; *Les Enfants de Tourcoing* ; la société du Pont-de-Neuville ; *La Jeunesse du Blanc-Seau* ; la Chambre syndicale des trieurs de laine faisaient aussi partie du cortège. Les pompiers fermaient la marche. Tous les drapeaux étaient voilés de crêpe.

Le cortège s'est dirigé dans le plus grand ordre vers le cimetière par les rues de la Paix, de l'Hôtel-de-Ville, Grande-Place, rues Saint Jacques, Nationale et Jardin public. Une foule énorme suivait dans le plus grand recueillement.

Trois discours ont été prononcés : par le capitaine Dessauvages, M. Paris, conseiller municipal, qui a fait comme mobile la campagne de 1870, et M. Edouard Cau, l'un des plus actifs organisateurs de cette patriotique cérémonie.

Voici le discours de M. Cau :

« Messieurs,

» Je ne suis que l'interprète de vos sentiments en disant combien nous sommes heureux de pouvoir glorifier en ce jour, les braves morts au champ d'honneur, en leur offrant une magnifique couronne et en faisant graver leurs noms sur ce monument destiné à perpétuer leur mémoire.

« Merci à MM. les membres de l'administration municipale d'avoir bien voulu nous permettre d'embellir ce souvenir, cher à nos cœurs; merci à la population de nous avoir aidé de ses deniers ; merci à vous parents de ces héros de vous être joints à nous pour cette belle manifestation.

» Ne vous désolez plus. Ce fils, ce frère, cet époux peut-être, que vous pleurez s'est immortalisé en donnant sa vie pour son pays.

» Son nom gravé sur ce monument sera un titre de gloire pour vous; vous serez fiers de venir le montrer aux membres de votre famille, à vos amis, à vos concitoyens.

» Merci à vous, jeunes gens, d'être accourus en si grand nombre, pour rehausser l'éclat de cette démonstration patriotique. Je suis heureux ! Votre démarche me prouve qu'un cœur français bat dans notre poitrine et que la France peut compter sur vous.

» Eh bien ! chers amis, scellons les sentiments héroïques éveillés dans notre cœur (parce spectacle) en jurant ensemble, si notre Mère la Patrie fait appel à nos bras de venger nos aînés et de ne nous reposer que quand nous aurons délivré nos frères. »

Vol de laines en bobines. — Vendredi, à 10 heures 1/4 du soir, deux employés d'octroi, MM. Haquette et Van Reckem, passant rue du Blanc-Seau, rencontrèrent deux individus portant des charges assez volumineuses et qui se refusèrent à se laisser visiter; il y eut un moment de lutte ; l'un d'eux abandonna sa charge se sauva ; le second put être maintenu pendant quelques minutes, mais il parvint aussi à se dégager et à gagner au large en laissant aussi son ballot.

L'une des charges était composée de quatre grosses bobines enveloppées d'une espèce de toile à matelas ; l'autre d'un sac en jute contenant deux des mêmes bobines, le tout pesant environ 40 kilogs et d'une valeur de 200 francs. La laine provenait d'un vol commis dans la soirée chez M. Félix Lorthiois. On s'était introduit dans la fabrique en fracturant une petite fenêtre qui donne du côté du nouveau canal. Le voleur que les préposés avaient retenu portait un paletot en velours roussâtre, casquette soie noire, moustaches noires, figure maigre, taille 1 m. 70.

Un vol hardi. — Vendredi vers 7 heures du soir on est entré dans le magasin de M. Cattet-Deladrière 222, rue des Piats et on a pris sur le comptoir un paquet contenant des gilets en velours et en drap, et deux pièces d'étoffe.

Quand le marchand arriva au bruit de la sonnette de la porte, le voleur était déjà loin. L'importance du vol est de 70 à 80 francs.

Société de géographie. — Le dimanche 15 novembre prochain aura lieu, en même temps que l'ouverture de la saison d'hiver 1891-1892, l'inauguration de la nouvelle salle de la Société de géographie, place Leverrier. C'est l'emplacement actuellement occupé par les aquarelles à l'Exposition des Beaux-Arts qui servira désormais de salle de conférences pour la Société de géographie. Cette salle sera garnie de six grandes cartes d'un effet décoratif très heureux et très réussi.

La séance d'inauguration aura une solennité exceptionnelle : une conférence du plus haut intérêt sera donnée par M. le baron de Guerne. Ces réunions sont exclusivement réservées aux membres de la société de géographie.

Les personnes qui désireraient se faire inscrire peuvent s'adresser, pour tous les renseignements, à M. François Masurel père, prés dent, rue de Lille, ou à M. Joseph Petit-Leduc, secrétaire, 42, rue des Pouraïns.

Un agrégé d'histoire. — Samedi soir s'est présenté au poste pour solliciter un billet de logement, un agrégé d'histoire et qui a professé au collège Charlemagne à Paris. Il a été victime, affirme-t-il, de nos divisions politiques. Il s'est fait conférencier; le Nord est le 43e département qu'il parcourt et il a déjà donné depuis neuf 12 ans 3142 conférences !

Ordres d'appel des jeunes soldats dispensés de la classe de 1890 et ajournés de 80 à 89. — 156e d'infanterie : Charles Delescluse, Charles Deruyck, Alfred Debuchy, Augustin Demarchellier, Henri Delhaye, Jules Delahoussaye, Jules Delfortesse.

43e d'infanterie : Emile Duponchelle, Léon Dolannoy, Fidèle Desurmont, Henri Descamps. 15e d'artillerie : Georges Dujardin. 62e d'infanterie : Jules Debaere, François Dedeken, Alfred Delannoy, Emile Dhalluin, Auguste Desrumaux, Charles Duez, Paul Dheff.

43e d'infanterie : Antoine Destombes, Louis Delnatte, Emile Dudive. 162e d'infanterie : Emile Debacke, Gustave Dessel, Charles Duponchel. 22e d'artillerie : Henri Marescaux. 145e d'infanterie : Fernand Delygne. 147e d'infanterie : Louis Dhalluin, Fortuné Desreumaux, Remy Deaubre. 1er infanterie de marine : Victor Duchâtel.

150e d'infanterie : Achille Tiberghien. 156e d'infanterie : Augustin Seynave, Ferdinand Saint-Ier, Pierre Senaere. 43e d'infanterie : Emile Silence, Auguste Schiettekatte. 27e d'artillerie : Elie Samain. 147e d'infanterie : Joseph Stichelbaut. 1er d'infanterie de marine : Alfred Scalbert.

156e d'infanterie : Henri Flipo, Jules Hovine, Camille Hus. 43 d'infanterie : Henri Honoré, Gustave Honoré. 162e d'infanterie : Louis Jonoré. 5e bataillon d'artillerie de forteresse : Adolphe Hawaere. 147e d'infanterie : Juste Honnaert. 156e d'infanterie : Henri Poulain. 43e d'infanterie : Joseph Papier, Joseph Pouncelle.

147e d'infanterie : Oscar Petit. 3e d'infanterie : Augustin Petit. 156e d'infanterie : Henri Nolf. 162e d'infanterie : Gustave Nolf. 22e d'artillerie : Augustin Vienne.

156e d'infanterie : Henri Vanleete, Jean Volt, Louis Vercambre, Gustave Vanoverschelde, Jean Vanoverschelde. 43e d'infanterie : Charles Vandeputte. 162e d'infanterie : Jules Vandenweghe, Paul Vandaele. 43e d'infanterie : Georges Vandevenne, Hector Doux, Pierre Grimonprez, Arthur Marbière.

147e d'infanterie : Gustave Martens, André Motte. 162e d'infanterie : Henri Maetsens, Eugène Goudet. 156e d'infanterie : Louis Grensi. 43e d'infanterie : Louis Grau. 156e d'infanterie : Henri Lernoux, J.-B. Lefebvre, Charles Lamont, Jules Lorthiois, Alphonse Lallemand.

156e d'infanterie, Oscar Lassury. 43e d'infanterie, Louis Lorthiois. 162e d'infanterie, Henri Leclercq. 43e d'infanterie, Louis Lelong ; Charles Legros. 162e d'infanterie, Charles Lotte ; Louis Leman. 147e d'infanterie, Henri Libbrecht. 1er escadron des équipages, Achille Lietard.

156e d'infanterie : Auguste Barlselet, Henri Bodin, J.-B. Balcaen. 15e d'artillerie : Louis Borain. 162e d'infanterie : J.-B. Benoit. 27e d'artillerie : Georges Beel. 132e d'infanterie : Camille Bouche. 3e du génie : Jean Briffaut. 145e d'infanterie : Désiré Briffaut. Artillerie de marine : Cyrille Bar. 1er d'infanterie de marine : Eloi Boulque. 162e d'infanterie : Henri Knockaert.

156e d'infanterie, Emile Cautaert. 43e d'infanterie, Paul Carissimo. 162e d'infanterie, Louis Coclat ; Emile Catteau ; Jules Coucke. 43e d'infanterie, François Corset. 147e d'infanterie, Albert Courcelle ; Jules Coursuble ; Joseph Cattez ; Merboor Moïse. 43e d'infanterie, Arthur Questermeur. 156e d'infanterie, Henri Robert. 11e d'artillerie, Henri Wastyn. 156e d'infanterie, Jean-Baptiste Wannyn.

LILLE

L'élection de Lille. — On lit dans la *Dépêche* :

« La présente campagne électorale est de celles qui, par les bizarreries de l'argumentation, s'inscrivent en tout premier rang dans les fastes les élections amusantes.

» Ouvrez les journaux opportunistes n'importe à quel jour de la semaine, vous trouverez dans tous et presque à chaque colonne que c'est la *Dépêche* et le *Lillois* qui ont fait donner au docteur Lafargue les 5.000 voix qu'il a obtenues.

» Ouvrez les mêmes journaux de la semaine précédente et vous trouverez dans tous et presque à chaque colonne que la *Dépêche* et le *Lillois* soutiennent efforcément la candidature Roche. Le jour du scrutin, des affiches ont même été apposées en ville — on peut les lire sur les murs où elles s'étalent encore — dans lesquelles on révélait ce grave événement au public.

» De deux choses l'une, ou on trompait les électeurs la semaine dernière ou on les trompe cette semaine, à moins, ce qui est plus vraisemblable étant donné le caractère des opportunistes, que ceux ci n'aient parlé sans savoir il y a huit jours et qu'ils en fassent autant aujourd'hui.

» La vérité, c'est que les voix qui ont été au docteur Lafargue y ont été de leur propre mouvement, sans être guidées par personne ; la vérité, c'est qu'il y a dans la population lilloise un besoin de protester contre la politique de coterie, de vexation, de maladresse, de mauvaise et dangereuse administration qui règne tant à la préfecture qu'à l'hôtel de ville, et qu'on entend s'en donner une fois sérieusement.

Au moment du renouvellement intégral de la Chambre, on y aurait peut-être regardé de plus près ; mais aujourd'hui, qu'importe une voix de plus au Palais-Bourbon dans un camp ou dans l'autre, les partis sont assez tranchés pour que ni une voix ni dix voix ne puissent en rien modifier les décisions à prendre dans la législature.

» Tout le monde le sait et c'est parce que législativement une telle élection ne peut avoir aucun résultat pratique que les sept mille opposants veulent lui donner, à défaut d'autre chose, un énergique caractère de protestation contre un préfet justement honni et contre une municipalité dont personne ne veut plus.

» Les bons apôtres de l'opportunisme qui crient aujourd'hui que le succès de Lafargue serait le triomphe des adversaires de la République se seraient les premiers, au lendemain de l'élection, à déclarer que la République n'est et ne peut être atteinte par ce verdict de l'opinion. Il y a longtemps qu'ils nous ont montré comment, au lendemain d'un scrutin, ils savent en présenter le résultat sous des couleurs littéralement opposées à celles sous lesquelles ils l'avaient fait entrevoir d'abord; mais cette petite comédie ne laisse pas, à chaque fois, d'être réjouissante, et vous pouvez être assuré que dans l'occurrence nous en aurons encore le divertissant spectacle. »

La commission départementale se réunira, le mercredi 4 novembre prochain, à 2 heures 1/2 précises.

Nominations judiciaires. — M. Stainville, juge suppléant à Lille, est nommé juge à Bernay. M. Joly, juge d'instruction à Bernay, est nommé substitut à St-Omer.

Fabrication d'état civil. — Louis-Joseph Suin, rue du Molinel, 28, à Lille, se trouvant veuf avec deux enfants s'était, en 1863, remarié avec Florine Derache. En 1865, celle-ci disparut sans laisser d'adresse, et depuis on n'en entendit plus parler.

Suin prit alors pour maîtresse Justine Cornette et vécut maritalement avec elle; il en eut trois enfants. Les deux premiers reçurent le nom de Cornette; mais le troisième, né en 1870, à Wambrechies, fut déclaré à l'état civil sous le nom d'Eugène Suin; il est aujourd'hui caporal au 73e de ligne.

Le parquet ayant été saisi de cette affaire, a procédé à une enquête ; pour sa défense, Suin a dit qu'à l'état civil il avait déclaré avoir eu cet enfant étant veuf et qu'il l'avait reconnu. L'affaire en est là.

Personnel administratif. — *Contributions indirectes.* — M. Dervillers, ex-surnuméraire à la direction, est nommé commis à Taisnières-sur-Hon, en remplacement de M. Boulanger, nommé commis à Valenciennes; M. Accart, commis à Marquion, est nommé commis principal à Amerval, en remplacement de M. Fièvet, nommé commis principal à Herlies, aux lieux et place de M. Brabant, qui va comme commis principal à Croisilles.

Douanes. — M. Le Pendu, controleur à Armentières, est nommé à Pauliac (Gironde), et est remplacé par M. Thiry, de Baisigny gare — Ce dernier est lui-même remplacé par M. Lehérichet, commis à Lille.

M. Dimancoe obtient la 1re classe de son grade et a pour successeur à la direction des douanes M. Clep, commis de 2e classe à Halluin-route.

Enfin, M. Flahaut, commis à la gare de St Sauveur, et M. Lenglet, caissier à la recette principale des douanes à Lille, sont élevés sur place à l'emploi de contrôleur-adjoint.

Enregistrement. — M. Dubut, receveur à Wormhoudt, passe à Landrecies, en remplacement de M. de Lagame, nommé à Saint-Pol. M. Payot, actuellement à Chaource (Aube), vient à Wormhoudt.

NORD

Nos représentants au Parlement. — Dans le scrutin sur l'article unique texte de la commission du projet de loi portant modification au tarif général des douanes en ce qui concerne les droits d'entrée applicables aux viandes de porc salées tous les sénateurs du Nord et du Pas-de-Calais ont *voté pour* le droit de 25 francs, qui a été adopté.

Les recettes du chemin de fer du Nord. — L'*Officiel* du 31 octobre publie un tableau comparatif des recettes de l'exploitation des chemins de fer français d'intérêt général pendant le 1er semestre des années 1891 et 1890. La Compagnie du Nord a fait, pendant le 1er semestre 1890, 88.024.161 francs de recettes, et pendant le 1er semestre 1891, 87.418 008 francs, ce qui fait 606.143 francs de différence en moins pour 1891

Fourmies. — On lit dans la *Dépêche* :

» Est-il vrai, ainsi qu'on nous l'écrit qu'hier, à la remise des feuilles de route, aux conscrits de Fourmies, de la classe de 1890, on a constaté qu'une trentaine de fourmisiens, et parmi eux, le frère de Maria Blondeau, la victime du 1er mai, étaient envoyés au 145e, c'est-à-dire au régiment qui a reçu l'ordre de tirer sur les ouvriers de Fourmies?

Aniche. — Jeudi soir, vers six heures, deux mineurs ont été écrasés par la cage à l'eau, à la fosse l'Archevêque. L'un d'eux, Joseph Wacquez, moulinier à Rieulay, transporté à son domicile, y est mort en arrivant. Il laisse une veuve avec six enfants ; quant à l'autre, Cornil, charpentier à Auberchicourt, père de trois enfants en bas âge, il est dans un état désespéré ; il a un bras, une jambe et un pied fracturés ; il a en outre, reçu au ventre une large blessure par laquelle les entrailles lui sortaient du corps.

Beuvrages. — La jeune Marie Wanfel, âgée de quatre ans, est tombée dans un chaudron d'eau bouillante. Elle a succombé.

Tamponnement à Douai. — Samedi vers 5 heures du matin, un train de marchandises, manœuvrant dans la gare de Douai, en face l'usine Cail, a pris en écharpe deux wagons chargés de pulpe destinés à Sin-le-Noble, et descendus sur le croisement de voies.

Par suite du choc, la machine et le tender déraillèrent et obstruèrent d'autres voies ; les trains ont passé à contre-voie : il n'y a pas eu d'accidents de personnes. Les dégâts matériels sont assez importants, la machine est détériorée ; des ouvriers s'occupèrent aussitôt de relever la machine et de remettre la ligne en état. Le service a été rétabli vers 10 heures du matin. L'accident est attribué à ce que les freins des wagons de pulpes n'ont pas été serrés et que les wagons sont descendus sur la voie au moment de l'arrivée du train de marchandises.

Neuf cents milles à l'aviron. — M. Undgren, journaliste suédois, est arrivé hier à Dunkerque, venant en canot et à l'aviron de Gothembourg. Il a parcouru neuf cents milles à force de bras. Son canot mesure 5 mètres de longueur sur 1 m. 50 de largeur. M. Undgren est parti vers Calais. Il ira ensuite à Londres et rentrera à Gothembourg sur le même véhicule.

Cysoing. — *Un incendie.* — Trois meules de blé, de fourcelles et de paille, appartenant à MM. Delerue propriétaire à Péronne, ont été détruites hier par un incendie. Le feu a été mis accidentellement par des enfants, de 5 à 6 ans; il n'y a pas d'assurance.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du 31 octobre.* — LA QUESTION de nationalité soumise au tribunal, à propos d'un Alsacien-Lorrain, Joseph Klein, qui revendiquait la qualité de Français, et n'avait pu par conséquent donner lieu à une expulsion hors du territoire français, a été tranchée dans un sens défavorable au prévenu. Les juges décident que ce sont non seulement domiciliés en pays annexé qui devaient faire la déclaration d'option devant l'autorité française mais encore les individus seulement originaires ainsi que l'avait soutenu le substitut M. Guillemin, samedi dernier, comme nous l'avons relaté. Klein est donc considéré comme étranger et comme ayant contrevenu à un arrêté d'expulsion légalement pris contre lui; il est donc condamné à deux mois de prison.

LES MOINEAUX, BÊTES MALFAISANTES. — C'est sous ce titre que nous avions, la semaine dernière, rendu compte des débats sur le point de savoir si un propriétaire peut détruire des moineaux qui s'abattent sur sa propriété et lui causent des dommages. Le Tribunal répond négativement en condamnant l'inculpé M. Delobelle, de Ronchin, à cinquante francs d'amende, pour délit de chasse.

AVIS AUX AMATEURS DE LOTERIES. — Un ouvrier métallurgiste d'Hellemmes, Achille Darras, avait mis en loterie à Flers, un jambon. Il avait négligé de se munir préalablement de l'autorisation préfectorale, ce qui le met sous le coup d'un délit et l'amène devant les tribunaux qui le condamne à vingt-cinq francs d'amende et ordonne la confiscation du jambon. Le prévenu est un honnête ouvrier bien noté : il expliquait aux juges qu'il devait retirer de cette tombola, la modeste somme de trois francs comme bénéfice et qu'il avait pensé à cela pour prodiguer quelques douceurs à ses enfants. *O dura lex!...*

ACTES DE FURIEUX. — Deux frères Vandecasteelle Georges et Désiré, avaient, en 1889 été condamnés par défaut pour violences exercées contre un voisin, à Tourcoing : ils reviennent par opposition au jugement. Le plaignant expose que à la suite d'une déposition faite par lui au cours d'un procès qui intéressait les prévenus, ceux-ci s'étaient rendus chez lui et après avoir tout brisé, lui avaient porté des coups. Les deux Vandecasteelle sont condamnés, Emile à une double peine, deux mois pour menaces et coups et un mois pour bris de clôture, Désiré encourt une peine de un mois et 16 fr.

ENTRE VOISINES. — La demoiselle Taquet avait prêté des fers à repasser à Mme Leconte, qui habite rue Vauban à Roubaix : voulant les reprendre, elle se rendit chez son emprunteuse qui, contrariée probablement, eut avec elle une vive altercation au cours de laquelle Mme Lecomte, aidée de sa jeune fille, empoigna Mlle Taquet par les cheveux et la secoua quelque peu. C'est ce qui valut à Mme Lecomte et à sa fille leur comparution devant les juges correctionnels qui prononcent contre la mère une condamnation à un mois et acquittent la jeune fille comme ayant agi sans discernement.

UN DIRECTEUR DE CIRQUE EN CORRECTIONNELLE. — Pendant la foire de Lille, un brigadier de police entrant au cirque Diter, aperçut, parmi les clowns, quelques bambins aussi couverts d'oripeaux, faisant des gambades et des cabrioles : ces enfants paraissaient âgés de sept à dix ans. Il dressa procès-verbal à la suite duquel le directeur M. Diter et le père des enfants Charles Crippen et Félix Valcke furent déférés aux juges correctionnels pour contravention à la loi du 7 décembre 1874 sur la protection des enfants dans les professions ambulantes.

Il est interdit, suivant ce texte, à tous charlatans, acrobates et directeurs de cirque, d'employer dans leurs représentations des enfants âgés de moins de seize ans pour leur faire exécuter des tours de force périlleux ou des exercices de dislocation, pareille défense est faite aux pères de famille de livrer pour ces exercices leurs enfants âgés de moins de douze ans. C'est de donc ce délit qu'avaient à répondre les prévenus qui ont d'ailleurs des bons antécédents tous les trois. M. Diter déclare au tribunal qu'avant de se servir de ces enfants pour la figuration, dans son cirque, il en avait demandé la permission à M. le commissaire central qui n'y avait pas trouvé d'inconvénients.

Il ajoute que les enfants ne faisaient point ce qu'on est convenu d'appeler des *sauts périlleux* : ils n'exécutaient que des cabrioles et encore aidés par des clowns plus âgés. Comme il s'agit d'interpréter le texte aux termes de la loi et que la question ne laisse pas que d'être, en la cause, assez délicate, au point de vue des responsabilités de chacun, le Tribunal met l'affaire en délibéré.

Me CONFORME.

Tribunal de Justice de Paix de Tourcoing. — Questions d'octroi. — S'il faut s'en rapporter aux longs debats qui ont eu lieu samedi devant M. le juge de paix du canton Sud, nous aurions ici un tarif d'octroi qui serait loin d'être clair dans toutes ses parties et encore moins dans son application, surtout quand il s'agit de matériaux de construction.

M. Masquillier, entrepreneur des quais du Canal est tenu par l'article 38 du cahier des charges, à n'employer que de la chaux hydraulique dite chaux pulvérisée du bassin de Tournai. Or cette espèce de chaux qui est expédiée en sacs plombés et est tarifée par l'article 56 à 70 cent. les 100 kilog., tandis que toutes les autres chaux en « roche » qu'elles viennent de Lezannes ou de Tournai et qui sont toutes plus ou moins hydrauliques ne paient que 0.20 aux 0/0 kil.

La cause avait déjà été appelée le 19 août et le tribunal avait nommé comme expert, M. Dubuisson, architecte à Lille qui a fait sur la matière un rapport très explicite, très-complet et tout-à fait favorable aux prétentions de l'entrepreneur, c'est-à-dire que cette chaux pulvérisée n'est que de la... chaux et qu'on ne s'expliquerait même pas qu'elle soit soumise à un droit de 0,70, alors que les autres chaux ne paient que 0,20.

Et voici sur quoi il se base : il y a trois qualités de chaux de Tournai plus ou moins hydrauliques, lesquelles, quand elles entrent en «cailloux», ne sont soumises qu'au droit de 0.20. Or, quels sont les éléments qui entrent dans la composition de la chaux pulvérisée qui fait l'objet du litige? C'est tout simplement de la chaux de la 2e et de la 3e qualité qu'on a réduite en poudre dans une proportion donnée!

A l'appui on fournit encore cette preuve qui a sa valeur :

Il y a quelques années, M. Masquillier ayant à construire des aqueducs pour la compte de la Ville devait aussi employer cette même chaux pulvérisée. Or, comme il avait alors des machines à broyer il faisait venir en « cailloux » des chaux de 2e et 3e qualités qu'il pulvérisait lui-même. Il aurait donc pu réaliser ainsi un bénéfice de 0.50 c. aux 100 kilog. Mais M. le directeur de l'octroi eut vent de la chose et, le tarif en mains, il exigea 0,70 c. parce que ce n'était plus des « cailloux » mais de la poudre de chaux. M. Masquillier s'inclina.

M. le Directeur conteste aujourd'hui absolument les conclusions de l'expert. Le mot ciment, il est vrai, n'est pas mentionné dans le cahier des charges, mais le produit en question ayant à peu près la même hydraulicité que le ciment, devait payer comme ciment, c'est-à-dire 1 fr. les 100 kilog. M. Masquillier a payé sous réserves : c'est pourquoi il réclame aujourd'hui la ristourne de 210 francs, produit de la différence de 1 fr. à 0,70 c. ou 0.30 sur 7.000 kil. Mais il paraîtrait que si l'octroi avait gain de cause, d'autres revendications se produiraient et il s'agirait alors de milliers de francs. La cause a été débattue pendant près de deux heures. Me Duvilliers plaidait pour M. Masquillier.

M. Freher, directeur de l'octroi, a exposé lui-même et très longuement ses raisons. Les débats ont été très vifs et la cause a été mise en délibéré pour le jugement être rendu samedi prochain. Nous le ferons connaître.

Concerts et Spectacles

Une soirée bachique était offerte, samedi, par les membres de la société de gymnastique et d'armes *La Roubaisienne*, aux camarades, partant sous les drapeaux. Cette fête, toute intime a pleinement réussie.

La salle du café Lecry, place de la Fosse aux Chênes, contenait de nombreux sociétaires, qui avaient voulu, par leur présence, témoigner toute leur sympathie à leurs camarades conscrits.

Un orchestre des mieux composés, a exécuté différents morceaux avec une grande maestria. M. Ch. Dens, s'est fait applaudir dans une jolie romance « Naples » empreinte d'un sentiment exquis. M. Picavet joue de la flûte avec une sûreté de doigté qui lui fait honneur, sa fantaisie sur les « Dragons de Villars, qu'il a détaillée en musicien achevé, a provoqué d'unanimes bravos.

M. Masson qui possède une voix souple et gracieuse, a dit d'une façon digne d'éloges *Sous les Tilas* ; M. G. Dupureur a recité un monologue militaire avec beaucoup de talent, inutile de dire qu'il a recueilli de chaleureux applaudissements.

M. Marsy est un joyeux compère; ses pasquilles ont été débitées avec beaucoup de verve. La scène de Ventriloque a obtenu un grand succès; tous les sujets ont droit à des félicitations, ainsi que l'éminent directeur M. Winskiki. M. L. Fuliz a détaillé ses chansonnettes comiques avec une verve étourdissante. En somme excellente soirée.

TIRAGES FINANCIERS

d'Octobre et Novembre 1891

OCTOBRE	NOVEMBRE
1. Dépt du Nord 1870.	1. Crédit commun. 1868
5. Foncières 1877.	5. Paris 1875.
5. Commun. 1879.	5. Foncières 1879.
5. » 1880.	5. » 1885.
10. Paris 1871.	10. Anvers 1887.
15. Paris 1869.	10. Paris 1876.
15. Gand 1868.	15. Gand 1883.
15. Marseille 1877.	15. Bruxelles 1886.
15. Lyon 1880.	15. Bons à lots 1887.
15. Panama à lots.	15. Bons Algériens.
20. Etat du Congo.	

Pour l'impor ance des lots, s'adresser **16 et 18, rue Nain, à Roubaix,** où les renseignements sont toujours donnés gratuitement par

H. LEMAY

Ordres de bourse, achats et ventes de toutes valeurs françaises et étrangères. 27916—56127

VÊTEMENTS pour HOMMES et ENFANTS. — Si vous voulez être habillés à la dernière mode, adressez-vous à la **Maison A. FÉVRIER et Cie, 16 18, rue Neuve, Lille.** — Maison reconnue pour sa coupe élégante et la modicité de ses prix.

NOTA. — Conditions spéciales pour communautés ou œuvres de bienfaisance. 28349—56 24

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 31 octobre.* — Eugène Leblond, rue d'Arcole, cour Ducoulombier, 4. — Jean Callaert, Hôtel-Dieu, rue Blanchemaille — Alphonse Decottignies, Grande-Rue, fort Mulliez, maison Delmaere. — Jules Sagot, rue Pierre-de-Roubaix, 46. — Valentine Delcambre, aux Trois-Ponts, maison Delphin, Blanche Caillaux Hôtel-Dieu. — Antoinette Loges, rue de France, 86. — Léonie Vansteenkiste, rue Turgot, 76, chez Mme veuve Deschamps. — Antoine Debel, boulevard de Strasbourg. — *Déclaration de décès du 31 octobre* — Adèle Dobin, 66 ans, ménagère, rue Beaurewaert, 37. — Leroux présenté sans vie, rue Pellart, 14. — Henri Crépel, 2 ans 6 mois, boulevard de Metz, maison Goudesaine, 16. — Léopold Loridan, 78 ans, propriétaire, rue Nain, 75.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille TIBERGHIEN-DUVILLIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre TIBERGHIEN, ancien huissier à Roubaix, veuf de Dame Hortense DUVILLIER, décédé à Croix, le 30 octobre 1891, dans sa 72e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 2 novembre, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 3 dudit mois, à 10 heures, en l'église de Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 25, à Croix.

Les amis et connaissances de la famille Denis MEURISSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Denis MEURISSE, décédé à Roubaix, le 1er novembre 1891, dans sa 41e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mardi 3 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Chapelle-Carrette, 84.

Les amis et connaissances de la famille LEFEBVRE-LECLERCQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Auguste-Henri-Joseph LEFEBVRE, docteur en médecine de la Faculté de Paris, médecin honoraire des hôpitaux de Roubaix, membre de la commission des logements insalubres, décédé à Roubaix, le 1er novembre 1891, dans sa 69e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le mardi 3 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 5 h. 1/2, et aux Convoi et Services solennels, qui auront lieu le mercredi 4 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix, d'où son corps sera conduit au cimetière d'Hem pour y être inhumé. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Curoir, 56.

Les amis et connaissances de la famille GUILLEMYN-GAHILLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Florimond GUILLEMYN, décédé à Roubaix, le 2 novembre 1891, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 4 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mardi 3 dudit mois, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Beaumont, estaminet de l'*Ermitage*.

Le Comité des Dames de Roubaix de la Société française de secours aux blessés militaires de terre et de mer fera célébrer une Messe le mardi 3 novembre, à 11 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, Roubaix, pour les soldats français morts pour la patrie. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel de 1re classe sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Eloi (Blanc-Seau-Tourcoing), le mardi 3 novembre 1891, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph BAUCARNE, député du Nord, membre du Conseil de Fabrique de sa paroisse, membre de la Société de Saint-Vincent de Paul, président honoraire du Comice agricole de Lille, ancien membre de la Chambre consultative d'agriculture, chevalier de la Légion d'honneur, ancien maire de Croix, époux de Dame Hortense LEROUX, pieusement décédé à Paris, le jeudi 22 novembre 1888, dans sa 73e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

COTONS

(*Télégrammes de* M. BULTEAU-GRIMONPREZ)

Le Havre, 2 novembre.

Ventes : 180 balles. Marché calme.

Liverpool, 2 novembre

Ventes : 8.000 balles. Marché facile.

New-York, 31 octobre.

Middling Upland. 8 3/8. Ventes 65.400 balles.

Middling américain : à New-Orléans 8 .../..... ; Savannah 7 5/8.

(*Dépêche communiquée par* M. LÉON CLERC)

Liverpool, 2 novembre, 12 h. 50

Vente : 8.000 balles. Marché calme, 3 à 4/64 d. de baisse sur samedi, même heure.

Novembre.....	4 32/64	Avril-Mai.....	4 45/64
Novemb.-Déc.	4 32/64	Mai-Juin.....	4 47/64
Décemb-Janv.	4 34/64	Juin-Juillet....	4 50/64
Janv.-Février.	4 36/64	Juillet-Août...	
Février-Mars.	4 39/64	Août-Septemb	
Mars-Avril....	4 42/64	Octobre.....	

GOFFIN et GABEREL
48, Rue de l'Epeule, Roubaix
ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENTS
MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES
PIERRES & MARBRES
SIMILI PIERRE, PLAFONNAGE

AVIS
LA MAISON DE BLANC
AUX FABRIQUES PARISIENNES
ROUBAIX, 16, rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX
a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que ses assortiments pour la SAISON D'HIVER sont complètement terminés.
EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE
de modèles nouveaux en LINGERIE FINE pour TROUSSEAUX et LAYETTES, ainsi qu'en ROBES, DOUILLETTES, PELISSES CACHEMIRE, ROBES DE BAPTÊME, CHAPEAUX, BONNETS, TABLIERS, etc., etc.
GRAND CHOIX DE RIDEAUX
EN TOUS GENRES
BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL

SIXIÈME ANNÉE
**REVUE INDUSTRIELLE ET CO